



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE *pour l'arrondissement de Saint-Quentin*

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
pour le territoire de l'arrondissement de Saint-Quentin

ETABLI ENTRE

- L'État, représenté par le Préfet de l'Aisne, Thomas CAMPEAUX
- Le Conseil départemental de l'Aisne, représenté par son Président, Nicolas FRICOTEAUX
- La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, représentée par sa Présidente, Frédérique MACAREZ ;
- La Communauté de communes du Pays du Vermandois, représentée par son Président, Marcel LECLERE ;
- La Communauté de communes du Val de l'Oise, représentée par son Président, Didier BEAUVAIS ;

Ci-après dénommés les parties du contrat ;

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduit dans les Contrats de Plan Etat-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit ainsi l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités

La circulaire du Premier Ministre n°6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Périmètre et modalités d'élaboration du contrat de relance et de transition écologique :

En accord avec les élus du territoire, il a été décidé d'élaborer un CRTE à l'échelle de l'arrondissement de Saint-Quentin regroupant les trois établissements publics de coopération intercommunale, soit 125 communes :

- **La communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ;**
- **La communauté de communes du Pays du Vermandois ;**
- **La communauté de communes du Val de l'Oise.**

Cette échelle a été jugée pertinente dans la mesure où elle permet d'atteindre une taille critique, tout en correspondant à un secteur géographique qui peut développer une stratégie partagée en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Contexte :

L'arrondissement de Saint-Quentin s'insère dans un territoire rural avec Saint-Quentin en ville centre et motrice. Ce territoire reste un territoire à taille humaine avec ses 130 000 habitants répartis sur 126 communes, représentant 25 % de la population axonaise.

Située à la croisée des chemins entre 5 pôles urbains importants que sont Lille, Paris, Amiens, Reims et Bruxelles, Saint-Quentin dispose d'un positionnement stratégique conséquent. Les nombreuses voies d'accès, qu'elles soient autoroutières ou ferroviaires, connectent le territoire à la mégalopole européenne. Le Saint-Quentinois reste un territoire à taille humaine avec une population qui, depuis ces dernières années, évolue tant sur le plan géographique que démographique.

L'arrondissement de Saint-Quentin dispose donc de nombreux atouts qu'il est nécessaire de valoriser, afin de poursuivre son développement et son rayonnement dans le nord de l'Aisne.

a. De l'attractivité

La centralité du territoire par rapport aux grands pôles économiques européens est un atout essentiel à développer pour attirer les entreprises, d'autant plus que l'acquisition de biens immobiliers est possible à prix attractifs.

Le Saint-Quentinois offre de l'emploi, et un potentiel important en termes de santé – son hôpital, premier employeur du département est le plus important après celui d'Amiens -, d'éducation, de services, de commerces...

La compétitivité du territoire passe également par l'animation de la filière économique avec la création de ZAE, de market place ou le lancement d'un programme d'actions avec les acteurs locaux de l'alimentation.

L'appareil de formation s'est bien structuré depuis plusieurs années. Il existe un parc de lycées étoffé, dont le lycée Condorcet à Saint-Quentin, campus des métiers et des qualifications de la plasturgie et de la métallurgie, qui comprend un large éventail de formations post-baccalauréat, tout en intégrant une plate-forme collaborative éducation-entreprises, Innovaltech. Un pôle universitaire a vu le jour, rassemblant sur un même site l'IUT et l'INSSET, tous deux dépendant de l'Université de Picardie Jules Verne, offrant des cursus jusqu'au doctorat dans le domaine du numérique. L'école d'ingénieurs des sciences aérospatiales ELISA est également présente au sein de l'arrondissement (deux campus uniquement en France).

L'action de l'Agglo en matière d'enseignement supérieur est déclinée au sein du Schéma de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, document cadre fixant la vision stratégique pour le territoire ayant pour objectifs de permettre aux jeunes d'étudier près de chez eux, d'attirer les jeunes de l'extérieur ou encore de permettre aux entreprises locales de recruter les forces vives dont elles ont besoin. Le soutien aux entreprises locales spécialisées dans la robnumérique ou l'ouverture d'une antenne du CNAM et de l'IAE permettront notamment de retrouver une population jeune et active.

Sur le Saint-Quentinois, l'agriculture joue également un rôle prépondérant dans l'économie. Terre fertile avec les limons sur sous-sol calcaire ou crayeux qui couvrent entre autres le Vermandois, l'Aisne a été précurseur dans la culture de la betterave à sucre. Le territoire fournit un quart de la production nationale et l'usine d'Origny-Sainte-Benoite est devenue la plus grande distillerie de betteraves au monde (100.000 tonnes de sucre blanc/an).

L'industrie saint-quentinoise dépend pour partie de grands groupes : Yamaha pour MBK, Soprocos et Fapagau à Gauchy, filiales de l'Oréal, Le Bourget, quasi dernière entreprise textile de l'Aisne à Fresnoy-le-Grand, Nexans à Bohain-en-Vermandois, Mondelez à Jussy... Produisant du matériel de cuisine haut de gamme, l'entreprise Le Creuset à Fresnoy-le-Grand, est maintenant la plus importante du département avec plus de 700 salariés. Par ailleurs, l'arrondissement a également pris part au programme « Territoires d'Industrie » afin d'apporter dans le territoire des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie.

De plus, le Saint-Quentinois, 2^{ème} territoire touristique du département, captive d'abord par son éclectisme culturel et patrimonial : le musée du Touage de Riqueval, le circuit Stevenson, la Maison de Marie-Jeanne, le village des métiers d'Antan, les sites d'Histoire...

Mais également grâce à une belle offre d'équipements sportifs qui permet de proposer aux habitants une large gamme d'activités ; notamment avec les complexes omnisports évolutifs couverts, les établissements aquatiques (piscine Jean Bouin, piscine de Gauchy et le complexe de la BULLE) et les infrastructures du pôle de la Clé des Champs à Clastres (circuit de vitesse, piste d'essais industriels et d'accélération, circuit de moto-cross).

La requalification du port de Plaisance de Saint-Quentin, la réhabilitation de maisons éclusières sont des projets majeurs pour permettre le développement du tourisme fluvial et fluvial de l'arrondissement et du département. Sources des fleuves Somme et Escaut, traversé par la rivière Oise qui a donné son appellation à une des trois intercommunalités (CCVO), il existe, au sein de l'arrondissement de Saint-Quentin, un réseau de voies fluviales sur lequel le territoire pourrait largement tirer parti de la proximité du chantier du canal Seine-Nord Europe. De surcroît, l'arrondissement concentre 9 actions sur 15 du plan départemental du tourisme fluvial et fluvial :

- Action n° 2 : Réaménager le port de Saint-Quentin ;
- Action n° 4 : Renforcer le déploiement des véloroutes/voies vertes sur les chemins de halage et autour des voies navigables ;
- Action n° 5 : Raccorder le canal de Saint-Quentin au canal de la Somme ;
- Action n° 6 : Permettre le passage libre et mettre en valeur le tunnel de Riqueval ;
- Action n° 7 : Créer un véritable parcours Stevenson dans l'Aisne ;
- Action n° 8 : Redonner vie aux nombreuses maisons éclusières vacantes ;
- Action n° 9 : Valoriser la source de l'Escaut à Gouy ;
- Action n° 12 : Renforcer l'offre d'hébergements atypiques en lien avec le tourisme fluvial ;
- Action n° 15 : Connecter les voies navigables aux points d'intérêt touristique proches.

b. L'enjeu de la mobilité et de la cohésion

L'arrondissement joue un rôle attractif au cœur de l'Eurorégion des Hauts-de-France. Son influence s'exerce sur la partie orientale de la Somme, Péronne, Ham, le sud du Cambrésis, ainsi que sur une partie des arrondissements de Laon (secteur Chauny-Tergnier) et de Vervins (Guise et Wassigny).

La mobilité régionale, nationale et internationale est facilitée sur le territoire grâce à son positionnement géostratégique intéressant : situé au centre d'un réseau routier et autoroutier (A26 - A29) très dense et disposant de lignes ferroviaires lui offrant une proximité aux grandes capitales européennes Paris (1h15), Londres, Bruxelles. Cette proximité aux capitales permet également aux habitants du territoire de profiter des différents aéroports parisiens et bruxellois.

La mobilité au sein du territoire repose principalement sur l'utilisation de la voiture. La ruralité du territoire pose des difficultés dans le développement des mobilités douces en raison des grandes distances à parcourir domicile-travail (15 min : temps de trajet moyen domicile/lieu de travail).

Il est toutefois à noter le déploiement du service Déclic Pro, de transport à la demande pour les déplacements inter-agglomération et la volonté des intercommunalités de développer les aires de stationnements pour le co-voiturage, les pistes cyclables, ou les navettes en complément des transports en communs existants.

Le développement d'alternatives au tout-voiture est un enjeu difficile mais essentiel, qui s'inscrit dans la construction du schéma directeur des cycles, volet important du projet de territoire de la CASQ.

c. Une richesse naturelle et patrimoniale

Le Saint-Quentinois bénéficie d'un cadre de vie reconnu notamment grâce à sa richesse

naturelle et patrimoniale.

Parmi les atouts naturels remarquables, on dénombre notamment de nombreux espaces verts disséminés sur le territoire (à l'image des sources de la Somme à Fonsommès et de l'Escaut à Gouy), la réserve naturelle nationale des marais d'Isle et le parc d'Isle situés au cœur de la Ville de Saint-Quentin, la Vallée de la Somme ou encore les nombreux sentiers de randonnées. Véritable bulle de nature au cœur des Hauts-de-France, l'un des enjeux est la préservation de la biodiversité.

De plus, comme la commune de Bohain-en-Vermandois au sein de la CCPV, la CASQ, reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte depuis 2016, poursuit et amplifie sa politique énergétique et écologique. Elle est également engagée dans une démarche volontaire appelée Cit'ergie, label européen d'excellence, qui distingue la performance des meilleures politiques territoriales énergétiques et climatiques des collectivités.

L'adaptation au changement climatique et la réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement sont donc des priorités de l'agglomération qui s'est engagée dans un Plan Climat Air Energie (PCAET) qui représentera la feuille de route écologique et énergétique du territoire pour 6 ans.

La réponse du territoire à la transition écologique se fera également par une meilleure valorisation et la réduction des déchets, par des projets d'amélioration des consommations d'énergie dans les bâtiments ou par le développement d'un parc automobile vert.

Identification des orientations stratégiques :

Les éléments de diagnostic issus du terrain ont fait ressortir une vision prospective du territoire autour de trois orientations :

1. Un territoire entreprenant et attractif ;
2. Un territoire garant du vivre ensemble et du cadre de vie ;
3. Un territoire éco-responsable.

Cette vision a permis de mettre en perspective des objectifs et des pistes d'actions à mener ou à poursuivre dans le cadre de la rédaction du CRTE et d'en définir sa stratégie collective à mener en lien avec les partenaires institutionnels.

Le CRTE constitue une ligne directrice pour tous les projets de l'arrondissement de Saint-Quentin. C'est un cap, une ambition pour le Saint-Quentinois, qui par son hétérogénéité et sa position stratégique dans les Hauts-de-France, dispose d'un grand potentiel de développement. Le fil rouge de ce contrat demeure la transition écologique, déjà intégrée dans l'ensemble des politiques publiques à travers des démarches partenariales REV3, le PAT et des actions concrètes sur le territoire la lutte contre le gaspillage, la sensibilisation au tri (par exemple, la CCVO intervient dans les écoles pour sensibiliser les plus jeunes au tri des déchets)...

1. Objet du contrat

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) du Saint-Quentinois a pour objectif **d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets** contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de ce territoire composé de 3 intercommunalités (urbain et rural).

Le CRTE s'inscrit :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichit de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Ce contrat de relance et de transition écologique doit répondre à deux enjeux.

- Premièrement, il est une **feuille de route commune qui associe les acteurs du territoire au plan France Relance**. Les dispositifs du plan France Relance répondent non seulement à un objectif conjoncturel de reprise, mais définissent aussi des évolutions structurelles pour le territoire sur la période 2020-2026. Il formalise ainsi les principaux axes stratégiques d'action.
- Deuxièmement, le CRTE est un **outil de simplification du paysage contractuel**. Alors que les contrats préexistants étaient nombreux et parfois enchevêtrés, le CRTE les regroupe et les dépasse dans une approche transversale. Ce faisant, il renforce à une échelle suffisamment grande mais cohérente, celle de l'arrondissement, la lisibilité du projet de territoire, ainsi que l'efficacité pour le décliner.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de l'arrondissement de Saint-Quentin autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable en mobilisant l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations de l'arrondissement.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Ce contrat est une **démarche évolutive et pluriannuelle d'une durée de 6 ans**, appuyée notamment sur le plan de relance puis le contrat de plan Etat-Région. Il ne vise pas à retracer ou identifier tous les projets, ni à arrêter une programmation définitive.

2. Articulation des politiques contractuelles et du CRTE

L'arrondissement du Saint-Quentinois regroupe plusieurs dispositifs contractuels préexistants, qu'il conviendra d'articuler avec le présent CRTE :

- la convention cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Département de l'Aisne et des EPCI du territoire ;
- le plan d'action 2020-2024 de développement du tourisme fluvestre dans l'Aisne ;
- le plan de gestion de la Somme amont et affluents pour la CASQ ;
- le programme « Territoires d'industrie » duquel relève la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ;
- le Plan Alimentaire Territorial (PAT) élaboré par la Communauté d'Agglomération du

- Saint-Quentinois;
- le Plan Climat-Air-Energie territorial engagé sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois pour la durée 2019-2024;
 - la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEP-CV) signée sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois;
 - le Schéma de Cohérence Territoriale sur la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et les Communautés de Communes du Pays du Vermandois et du Val de l'Oise (caduc)
 - le dispositif Petites villes de demain pour les communes de Bohain-en-Vermandois et Fresnoy-le-Grand;
 - l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) communautaire, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPHA-RU) dans le centre Bourg de Bohain-en-Vermandois et la future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU) dans le centre-bourg de Fresnoy-le-Grand;
 - le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en cours sur la Communauté de Communes du Pays du Vermandois;
 - dans le cadre de la GEMAPI, le programme de restauration et d'entretien de la rivière Omignon amont avec le soutien de l'Agence de l'Eau – 2019-2023 ;
 - le programme Action cœur de ville à Saint-Quentin;
 - le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) à Saint-Quentin dont le dossier a été présenté lors du comité d'engagement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine le 17 décembre 2020 – financement de 110 millions d'euros;
 - Le contrat de ville de Saint-Quentin;
 - Le dispositif « Cité éducative » de la ville de Saint-Quentin ;
 - Le dispositif « Cité de l'emploi » de la ville de Saint-Quentin ;
 - La Convention Territoriale Globale signée le 10 décembre 2019 entre la CAF et la Communauté de Communes du Pays du Vermandois ;
 - le programme France Services (quatre structures dans l'arrondissement de Saint-Quentin : la Maison France Services de Ribemont et le Service Public itinérant de la CCPV labellisés en 2020, le bus France Services de Saint-Quentin - 1^{er} bus France Services en France – et le Relais Service Publics de Saint-Simon labellisés en 2021)

3. Suivi et durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature.

Il est conclu pour une durée de la mandature afin d'accompagner au mieux les collectivités parties au contrat dans leur projet de territoire.

Le CRTE du Saint-Quentinois pourra être amendé en continu afin d'intégrer de nouveaux projets et de tenir compte d'évènements survenant sur le territoire.

Un bilan de l'exécution des actions du contrat sera établi en 2026 et validé par les parties et partenaires qui y ont contribué.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués dans le temps.

Les objectifs détaillés ainsi que leurs indicateurs de suivi seront précisés dans chaque fiche action.

4. Gouvernance et organisation du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une

gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

La mise en œuvre du présent contrat est supervisée par la « task force » de l'arrondissement de Saint-Quentin qui devient, par la suite, le comité de pilotage réuni autant que de besoin, coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents des trois structures intercommunales, ou leurs représentants. En plus des présidents des trois structures intercommunales, y seront systématiquement associés les partenaires du présent contrat.

Le CRTE s'inscrira dans le cadre du comité de pilotage départemental, présidé par le Préfet, et de l'animation globale du plan de relance conduite par le sous-préfet à la relance auprès de lui.

Des outils de participation citoyenne seront mis en œuvre. Pour la CASQ, le Conseil de développement de l'Agglo du Saint-Quentinois sera consulté autant que de besoin tout au long de l'exécution du contrat. Pour les autres structures intercommunales, des outils de participation citoyenne seront mis en place ultérieurement.

5. Financement

Le plan de relance « France relance » est en partie territorialisé. Le financement se fera grâce notamment :

- aux dotations de l'État aux collectivités (dotation d'équipement des territoires ruraux, dotation de soutien à l'investissement local, FNADT)
- aux appels à projet nationaux, pour lesquels l'État dans l'Aisne accompagnera les porteurs de projets
- aux différents opérateurs de l'État (ANCT, ANAH, ADEME, Banque des territoires, agence de l'eau, agence du sport, etc).

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches actions sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6. Communication

La communication sur les orientations et les réalisations du contrat de relance et de transition écologique du territoire de l'arrondissement du Saint-Quentinois sera effectuée par l'utilisation du kit de communication du plan de relance.

7. Orientations stratégiques

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches actions annexées au présent contrat, après concertation des élus du territoire, des partenaires et des représentants de la société civile du territoire.

Les services de l'État seront consultés pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

1) Orientation stratégique n°1: Un territoire éco responsable

L'enjeu écologique doit se conjuguer avec la relance de l'activité dans le territoire du Saint-Quentinois, qui passe par une transformation de l'économie pour bâtir une croissance économe en ressources naturelles, moins émettrice de gaz à effet de serre et respectueuse de la biodiversité.

Pour y parvenir, les mesures et outils du plan France Relance permettront une réduction directe des émissions de gaz à effet de serre : rénovation énergétique des bâtiments, décarbonation des sites industriels, verdissement du parc automobile et développement des transports doux.

Par ailleurs, la relocalisation d'activités de production en France, et sur le territoire saint-quentinois, contribuera à la transition écologique du territoire.

L'État accompagne les collectivités pour réussir leur transition écologique. Dans l'Aisne, de façon bimensuelle, le comité de direction de la Préfecture de l'Aisne examine, sous l'autorité et l'impulsion du Préfet, le suivi des objets de la vie quotidienne (OVQ), notamment ceux liés à la transition écologique :

OVQ 7	Augmenter le recours au chèque énergie
OVQ 8	Réduire l'usage aux pesticides et produits phyto-sanitaires
OVQ 9	Accompagner les ménages dans la rénovation thermique de leur logement
OVQ 10	Interdire les plastiques à usage unique et améliorer le recyclage du plastique
OVQ 11	Instaurer des zones à faibles émissions
OVQ 12	Déployer le plan vélo
OVQ 65	Garantir 50 % de produits bio ou locaux dans les cantines

A ce titre, trois priorités stratégiques ont été identifiées :

A) Axe stratégique n°1: Travaux de rénovation énergétique

Enjeux et objectifs :

Au titre de la rénovation des bâtiments publics des collectivités, l'État mobilise 9 millions d'euros dans l'aide pour les projets de rénovation thermique en 2021 dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Un effort particulier doit être mené en matière d'habitat collectif : l'appel à projet à destination des bailleurs sociaux permettra une accélération de cette rénovation énergétique. Via notamment les financements de l'ANAH, il s'agit aussi de maximiser le recours au dispositif « MaPrimeRénov », qui a déjà permis la rénovation de 1 669 logements dans le département en février 2021, et au crédit d'impôt pour la rénovation énergétique des TPE/PME.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Rénover les bâtiments publics des collectivités
- Promouvoir l'utilisation des matériaux biosourcés dans les constructions

B) Axe stratégique n°2: Développement durable

Enjeux et objectifs :

Il est essentiel d'accentuer les efforts de prévention et de sensibilisation de tous les producteurs de déchets, afin de réduire la production à la source. Les intercommunalités poursuivent leurs actions sur les aménagements nécessaires à l'amélioration du tri sélectif des déchets afin de réduire la part d'enfouissement.

Par ailleurs, l'économie circulaire encourage l'activité industrielle et agricole locale, le développement de nouvelles filières et le recours à l'emploi local. Elle vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement. Cette vision de l'économie circulaire doit se penser à l'échelle de l'arrondissement. Elle y trouve toute sa pertinence du fait de la complémentarité des territoires ruraux et urbains.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Moderniser le réseau des déchetteries
- Développer la mise en place de composteurs collectifs
- Développer un projet territorial alimentaire à l'échelle de l'arrondissement
- Déployer la mobilité durable
- Mettre en œuvre le CRTE agricole à l'échelle de l'arrondissement
- Accompagner les projets structurants de l'arrondissement en matière de développement durable (par exemple le projet de construction et d'installation d'une chaufferie CSR porté par l'entreprise SUEZ sur le site TEREOS d'Origny-Sainte-Benoîte)

C) Axe stratégique n°3: Sécurisation et préservation des ressources

Enjeux et objectifs :

L'exploitation des ressources à un rythme supérieur au cycle naturel de leur renouvellement conduit à appauvrir le territoire, avec des répercussions graves sur la biodiversité.

Les cours d'eau et leurs berges constituent des lieux vitaux pour de nombreuses espèces (poissons, libellules, amphibiens), pour les déplacements des mammifères ou le repérage dans l'espace des espèces aériennes. De même, les zones humides, (prairies alluviales et les tourbières), sont considérées comme réservoirs de biodiversité. Maintenir des milieux et leurs liens entre eux (continuité écologique) est un des enjeux centraux pour la préservation de la biodiversité.

Face aux enjeux du changement climatique, le territoire doit s'adapter à ses conséquences, particulièrement dans le domaine de la gestion de l'eau. Ayant des compétences en matière d'eau, d'assainissement et de la gestion des milieux naturels, les territoires sont au cœur de ces problématiques. Ainsi, ils sont les mieux placés pour mener la réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions et sur les réponses à apporter.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Sécuriser les ressources en eau potable (schéma directeur du cycle de l'eau ; étude gouvernance eau potable CCVO)
- Garantir la préservation du patrimoine écologique (parc d'isle, plan départemental tourisme fluvial et fluvestre)
- Promouvoir la vente de produits locaux (PAT)

2) Orientation stratégique n°2: Un territoire attractif et entreprenant

Le territoire saint-quentinois est doté de beaucoup d'atouts et de savoir-faire. Il convient de renforcer encore sa compétitivité et son attractivité, en favorisant les créations d'emploi et l'accompagnement des entreprises.

A ce titre, le tourisme est un réel atout pour le territoire : créateur d'emplois, apporteur de chiffre d'affaires pour les professionnels, fédérateur autour d'initiatives originales...

Par ailleurs, le Plan France Relance doit contribuer à la modernisation de l'appareil productif et d'un investissement massif dans les technologies d'avenir. De ce point de vue, la baisse des impôts de production, ainsi que le renforcement du soutien à la recherche, à la formation et au développement des compétences, ouvrent des perspectives majeures.

Trois priorités stratégiques ont été identifiées :

A) Axe stratégique n°1: Tourisme

Enjeux et objectifs :

Le positionnement géostratégique du territoire saint-quentinois lui confère un important potentiel touristique :

- La communauté d'agglomération du Saint-Quentinois possède la réserve naturelle nationale des Marais d'Isle, unique site NATURA 2000 de préservation faune et flore, qui dispose d'un rayonnement national voire international. S'y ajoute le pôle historique et culturel que constitue la ville de Saint-Quentin, autour notamment de sa Basilique, sa grande place, de ses musées et de son patrimoine architectural et notamment Art Déco.
- La communauté de communes du Pays du Vermandois participe au développement du tourisme fluvial et fluvestre via le tunnel de Riqueval ;
- La communauté de communes du Val de l'Oise met à l'honneur la vie d'anciens hommes politiques comme Nicolas de Condorcet via sa maison natale à Ribemont.

Aisne Tourisme a mené un diagnostic touristique, dressant les grandes orientations de la destination à l'échelle de l'arrondissement.

La perspective des Jeux olympiques de 2024 constitue une opportunité pour les territoires de remettre à niveau leurs équipements sportifs et hôteliers. La ville de Saint-Quentin a d'ailleurs été labellisée « Terres de Jeux ».

Le plan d'actions 2020 – 2024 pour le développement du tourisme fluvestre dans l'Aisne vise à favoriser une forme de tourisme plus douce et respectueuse de l'environnement, et à

développer les activités connexes afin d'attirer les touristes et de bénéficier des retombées économiques.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Renforcer l'attractivité des infrastructures portuaires et des voies d'eau (aménager le port de plaisance de Saint-Quentin et le port fluvial d'Origny-Sainte-Benoite, réhabiliter les maisons éclésiastiques...)
- Mettre en valeur le patrimoine naturel par l'aménagement des espaces touristiques (balisage et praticabilité des chemins de randonnées et aménagement des pistes cyclables...)
- Assurer une continuité territoriale et touristique entre les intercommunalités

B) Axe stratégique n°2: Animation de la filière économique

Enjeux et objectifs :

Préserver et renforcer l'armature industrielle, commerciale, artisanale et de services du territoire, dans une logique de desserte optimale des populations représente un enjeu majeur pour le territoire saint-quentinois.

Il s'agit de maintenir et de renforcer l'offre de proximité au cœur des centralités urbaines et rurales afin d'améliorer la réponse aux besoins des populations résidant sur ce territoire ; mais également d'accompagner les entreprises du territoire dans leur développement et favoriser l'accueil de nouvelles structures.

Le territoire de la CASQ a été sélectionné au titre du programme national « Territoires d'industrie », illustrant la vivacité de son tissu industriel et les opportunités existant pour le territoire. Le programme vise à donner des impulsions au territoire grâce à un binôme élu local-industriel, avec un pilotage assuré par les Conseils régionaux. La dynamique de ce dispositif est un gage de la réussite industrielle et économique du territoire. Des synergies peuvent ainsi être trouvées au titre de la structuration de réseau, de la création d'emploi ou encore de la formation.

Les différentes politiques publiques mises en œuvre visent à affirmer le saint-quentinois comme un espace connecté et innovant. Cela implique d'accroître les opportunités de nouveaux relais de croissance, notamment en complétant l'offre de formation supérieure existante afin de soutenir les filières d'avenir en lien avec le bassin de l'emploi du saint-quentinois. Il s'agit aussi d'encourager le dynamisme de l'économie locale en favorisant le rayonnement des zones d'activités économiques communautaires, sources d'attractivité pour le territoire.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Soutenir l'emploi dans l'arrondissement ;
- Soutenir le déploiement des formations (adaptées aux métiers en tension, formations universitaires, dans le cadre des grands projets de l'arrondissement et de la Région Hauts-de-France comme le chantier du Canal Seine Nord Europe)
- Soutenir les implantations de nouvelles entreprises et le développement des

entreprises locales (en lien avec le programme « Territoire d'Industries »).

C) Axe stratégique n°3 : Équipements d'attractivité

Enjeux et objectifs :

Le territoire dispose de nombreuses friches. Dans l'objectif de « zéro artificialisation nette », elles constituent une opportunité. Dans le cadre du plan de relance, l'État déploie un fonds de 300 millions d'euros pour financer des opérations de recyclage des friches et la transformation de foncier déjà artificialisé (acquisition, démolition, dépollution), pour des opérations d'aménagement urbain.

Leur réhabilitation constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires afin de maîtriser l'étalement urbain, de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protéger les sols contre leur artificialisation.

Par ailleurs, l'amélioration et la diversification des équipements de loisirs, culturels et sportifs aura un impact positif sur le développement et l'attractivité du territoire.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Réhabilitation des friches (requalification de la friche du maréchal Juin avec construction d'une pépinière d'entreprises, d'un bâtiment de formation, d'une résidence étudiante et d'une maison de service aux étudiants ; réhabilitation de la friche industrielle de Bohain-en-Vermandois...)
- Amélioration et diversification des équipements de loisirs, culturels et sportifs.

3) Orientation stratégique n°3: Un territoire au plus proche des habitants, garant du vivre ensemble et du cadre de vie

La crise sanitaire génère un impact en matière d'inégalités, de pauvreté et d'exclusion. La relance du territoire doit par conséquent être inclusive. En particulier, le soutien vers l'emploi des jeunes et des populations les plus vulnérables est essentiel.

Dans le cadre du plan France Relance, le renforcement des moyens consacrés à la formation, à l'école, aux équipements publics, ainsi qu'à la réhabilitation du parc social et aux projets de mobilité du quotidien, pourront générer des changements sensibles sur le terrain.

Trois priorités stratégiques ont été identifiées :

A) Axe stratégique n°1: Construction et réhabilitation d'équipements publics

Enjeux et objectifs :

Afin de maintenir une concentration forte des équipements et des services publics sur le territoire, les élus se sont engagés depuis plusieurs années dans leur réhabilitation : construction de cantines, réhabilitation de mairies, réfection des églises...

Dans une perspective de poursuivre l'amélioration des conditions de vie des habitants et en complément de l'axe « équipements d'attractivité », plusieurs projets d'équipements publics doivent être restaurés.

Les différents dispositifs opérationnels d'intervention (listés ci-dessous) doivent contribuer à la modernisation des équipements publics du territoire, la préservation du patrimoine architectural, ainsi qu'à la mise en œuvre d'une stratégie d'amélioration de l'habitat public et privé et de lutte contre la vacance et l'habitat dégradé.

A cet effet, les infrastructures publiques construites et réhabilitées participeront à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

- Action Cœur de ville à Saint-Quentin (réinvestir les centres-villes et favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville)
- Nouveau Programme National de Renouveau Urbain sur Saint-Quentin (transformation en profondeur du quartier Europe en intervenant majoritairement sur l'habitat et les équipements publics)
- Petites villes de demain (accompagner les communes de Bohain-en-Vermandois & Fresnoy-le-Grand pour concrétiser leur projet de territoire tout au long du mandat municipal)

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Créer ou restaurer des bâtiments publics (création d'une micro crèche sur le territoire de la CCVO, écoles de la CASQ, piscines sur le territoire saint-quentinois...)

B) Axe stratégique n°2: Services aux usagers

Enjeux et objectifs :

La préservation de services publics en milieu rural est un enjeu essentiel pour les habitants de ce territoire, qui souhaitent conserver un niveau de vie comparable à celui des villes. Elle représente également un enjeu majeur pour les élus locaux, notamment en termes d'aménagement du territoire.

L'État a soutenu la création de maisons France Services sur l'ensemble de l'arrondissement :

- ➔ Maison France Services de la Communauté de Communes du Val de l'Oise située à Ribemont
- ➔ Service public itinérant de la Communauté de communes du Pays du Vermandois
- ➔ Bus France Services de Saint-Quentin
- ➔ Relais France Services de Saint-Simon.

Le déploiement du réseau France Services sur le territoire saint-quentinois offre la possibilité de se faire accompagner dans la réalisation de démarches dématérialisées. Grâce aux conseillers numériques qui vont se déployer sur le territoire, les collectivités pourront accompagner au mieux les habitants dans la transformation numérique de la société.

Pour autant, le département de l'Aisne est fortement marqué par la fracture numérique. À l'heure de la dématérialisation des procédures administratives, la lutte contre l'illectronisme et le développement du numérique sont une priorité.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Poursuivre le déploiement du dispositif France Services
- Développer l'e-administration
- Développer le numérique dans les établissements scolaires

- Encourager le recours aux conseillers numériques par les collectivités afin de lutter efficacement contre la fracture numérique et l'illectronisme
- Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pour la mise en œuvre du plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

C) Axe stratégique n°3: Aménagement du cadre de vie

Enjeux et objectifs :

Le maintien des services publics, médicaux et des commerces de proximité est un enjeu important pour les habitants du territoire, notamment dans les communes rurales. La mise en place d'actions destinées à améliorer les conditions de vie des habitants constitue une priorité absolue en matière d'ambition sociale du territoire. Cela passe également par l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire de faciliter la mobilité géographique des habitants en harmonisant l'offre globale de déplacements sur le territoire saint-quentinois. L'enjeu est de proposer un maillage efficace et inclusif pour l'ensemble des habitants. Cette mobilité est vue comme un levier d'action et de développement au cœur de plusieurs documents de planification stratégique.

Les projets concourant à atteindre ces objectifs sont développés dans les fiches action jointes au contrat. A titre d'exemple, quelques illustrations de projets concourant à atteindre ces objectifs :

- Améliorer l'accessibilité des bâtiments publics
- Implanter des aires d'accueil pour les gens du voyage (aire de grand passage de la CASQ et aire des gens du voyage de la CCPV)
- Aménagement de la salle polyvalente au siège de la CCVO pour l'accueil scolaire
- Renforcer la sécurité des habitants de l'arrondissement
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain (au sein de la CCPV – résoudre les problèmes liés à l'habitat insalubre, vétuste et aux logements vacants)

8. Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales (CAUE, CPIE, ADICA, SEDA....) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie et l'animation du territoire, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;

- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;

- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Dans un courrier du 07 avril 2021, il a été notifié à M. Ziad KHOURY, Préfet de l'Aisne, que l'assistance du Cerema avait été proposée pour aider les collectivités dans l'élaboration du CRTE.

9. Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

9.1. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de l'arrondissement de Saint-Quentin assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique. Chaque territoire s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions et projets inscrits au CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques, leurs capacités financières et cadres d'intervention, dont il est maître d'ouvrage.

9.2 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français

pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

9.3. Engagements du Département

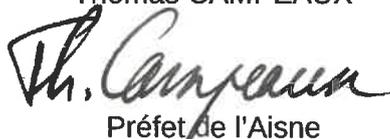
Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité, de tourisme et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

A Saint-Quentin, le 1^{er} février 2022

Thomas CAMPEAUX



Préfet de l'Aisne

Nicolas FRICOTEAUX



Président du Conseil Départemental de l'Aisne

Frédérique MACAREZ



Présidente de la Communauté d'Agglomération
du Saint-Quentinois

Marcel LECLERE



Président de la Communauté de Commune du
Pays du Vermandois

Brigitte SALINGUE



Vice-présidente de la Communauté de
Communes du Val de l'Oise, déléguée au
Développement économique, à l'Emploi, à
l'Habitat-logement